

Dossier La profession à l'international FORMATION

La formation des experts-comptables dans l'espace OHADA* : cas du partenariat INTEC-ONECCA



Par Vincent Tachoula
Docteur en Sciences de Gestion
Chercheur - Consultant,
Membre de l'Association
Francophone de Comptabilité
(Section africaine)
Chargé de cours,
Université Catholique
d'Afrique Centrale
(Yaoundé-Cameroun)

L'expertise comptable est une discipline normée, réglementée et encadrée. La maîtrise de la déontologie comptable est indispensable pour faire partie de ce corps de métier.

L'expert-comptable est au cœur de l'économie, il doit être reconnu comme tel... Pour jouer ce rôle crucial et décisif, les experts-comptables doivent suivre une formation de qualité. Cette exigence d'assurance-qualité est souvent malmenée dans l'espace OHADA par l'inadéquation entre la formation reçue et les activités professionnelles réelles.

Rôle des experts-comptables et état des lieux de leur formation

Les experts-comptables ont un rôle déterminant dans la société. La qualité de la formation reçue est donc un prérequis pour remplir valablement cette mission. L'expert-comptable est la pièce charnière au sein d'une entreprise tout au long de son cycle de vie (création, croissance, maturité, déclin, liquidation ou le dépôt du bilan). Il doit proposer un accompagnement sur mesure pour les besoins de la feuille de route de chaque entreprise. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes : conseils en gestion, audit des comptes, formation. L'expert-comptable peut exercer également d'autres missions, par exemple auprès des instances de représentation des salariés, notamment des missions d'ordre économique, financier ou social nécessaires à l'intelligence des comptes et à l'appréciation de la situation de l'entreprise¹. Dans un environnement en perpétuelle évolution, l'expert-comptable doit intégrer ce changement non seulement pour son cabinet, mais aussi pour ses clients. Les dirigeants des petites et moyennes entreprises (PME) ou des grandes entreprises trouvent un certain nombre d'avantages à recourir aux conseils des experts-comptables. Cependant, s'agissant des PME, un dirigeant sur cinq pense qu'il n'a pas besoin

des conseils de l'expert-comptable pour faire fonctionner son entreprise². L'expert-comptable est un professionnel indépendant qui a une mission légale ou contractuelle auprès des entreprises et organisations. Après une formation théorique et pratique, il doit être obligatoirement inscrit à l'Ordre des experts-comptables où il prête serment pour exercer. Sur le plan macroéconomique, l'expert-comptable doit jouer le rôle du promoteur du développement durable et de croissance économique³. Ainsi, pour être à la hauteur de ces enjeux, l'expert-comptable doit être un apprenant dans la mesure où il doit se former en permanence.

Contenu de formation des experts-comptables

Cette pluridisciplinarité oblige les experts-comptables à suivre une formation spécifique basée sur un programme bien précis.

Présentation du programme de formation des experts-comptables : exemple du Cameroun

L'Ordre National des Experts-Comptables du Cameroun (ONECCA) a une histoire qui date des années 1970 avec l'organisation de la profession d'expert-comptable en zone UDEAC par l'acte n° 4/70-UDEAC 133 du 27/11/70 qui soumet l'exercice de la profession à un agrément accordé par une



et Zakari Pekeue
Docteur en Sciences de Gestion
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes,
Membre suppléant du Conseil
de l'ONECCA,
Enseignant associé,
Université Catholique
d'Afrique Centrale
(Yaoundé-Cameroun)

commission ad-hoc de l'UDEAC. En 1985, le Cameroun adopte la loi n° 85-11, créant l'Ordre National des Experts Comptables du Cameroun (ONECCA). La formation des Experts-comptables au Cameroun se fait suivant deux cursus :

- le cursus français qui représente plus de 90 % des experts-comptables formés ;

* Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) regroupant 17 pays d'Afrique.

1. Barré P. (2015), « La mission de l'expert-comptable auprès des CE : décryptage d'une mission souvent mal comprise », Revue Française de Comptabilité, n° 491, Octobre, p. 40-42.

2. Cf. Robinson S. et Stubberud H. A. (2009), « Sources of advice in entrepreneurship : Gender differences in business owner's social networks », International Journal of Entrepreneurship, Vol. 13, p. 83-101.

3. Ambassa L. (2011), « La contribution de l'expert-comptable dans les enjeux du développement durable », Revue de comptabilité et de gestion, vol. 2, octobre-décembre, p. 21-29.

• le cursus anglo-saxon qui représente près de 10 %, structuré comme suit : Nigérian (5 %), ACCA (*Association of Chartered Certified Accountants*) (2 %), CPA (*Comptables Professionnels Agréés*) (2 %) et les autres (1 %) ⁴.

■ **Structure du programme de formation de l'INTEC-ONECCA**

Depuis 1997, un partenariat de formation des experts-comptables a été signé entre l'ONECCA et l'Institut National des Techniques Economiques et Comptables (INTEC) de Paris. Ce partenariat est conduit par le centre ONECCA-INTEC du Cameroun qui prépare les candidats au diplôme d'expertise comptable français et au diplôme de Comptables Professionnels Agréés du Canada (CPA). L'INTEC offre une formation modulaire libre. Les étudiants peuvent combiner en toute liberté les enseignements en présentiel et à distance. La devise actuelle du CNAM est « *omnes docet ubique* », c'est-à-dire « *j'enseigne à tous partout* » ⁵.

L'obtention préalable du diplôme d'expertise comptable, dans le cadre de la convention ONECCA-INTEC, est conditionnée par le Diplôme de Gestion et de Comptabilité (DGC) et le Diplôme Supérieur de Gestion et de Comptabilité (DSGC). En examinant le catalogue INTEC des formations 2017, le DGC comprend 13 unités d'enseignements (UE). Le tableau suivant donne une vue détaillée des unités d'enseignement dispensées dans le cadre de cette formation.

Code des UE	Intitulés
UE 111	Introduction au droit (<i>Fondamentaux de droit</i>)*
UE 112	Droit des sociétés
UE 113	Droit social
UE 114	Droit fiscal
UE 115	Economie (<i>Economie contemporaine</i>)*
UE 116	Finance d'entreprise
UE 117	Management
UE 118	Systèmes d'information de gestion
UE 119	Introduction à la comptabilité (<i>Comptabilité</i>)*
UE 120	Comptabilité approfondie
UE 121	Contrôle de gestion
UE 122	Anglais appliqué aux affaires (<i>Anglais des affaires</i>)*
UE 123	Relations professionnelles (<i>Communication professionnelle</i>)*

* En italique les nouveaux titres des UE qui entrent en vigueur à partir de la session 2019-2020.

Le DSGC quant à lui comprend 7 UE :

Code des UE	Intitulés
UE 211	Gestion juridique, fiscale et social
UE 212	Finance
UE 213	Management et contrôle de gestion
UE 214	Comptabilité et audit
UE 215	Management des systèmes d'information
UE 216	Oral d'économie (<i>Anglais des affaires</i>)*
UE 217	Relations professionnelles 2 (<i>Mémoire</i>)*

*En italique les nouveaux titres des UE qui entrent en vigueur à partir de la session 2019-2020.

Le Master Comptabilité Contrôle Audit (CCA) comprend 9 UE (7 UE du DSCG plus deux UE) :

Code des UE	Intitulés
UE 211	Gestion juridique, fiscale et sociale
UE 212	Finance
UE 213	Management et contrôle de gestion
UE 214	Comptabilité et audit
UE 215	Management des systèmes d'information
UE 216	Oral d'économie
UE 217	Relations professionnelles 2
UE 514	Langue anglaise écrite
UE 524	Mémoire

En plus de ces UE, l'étudiant qui suit un Master CCA doit choisir une UE de spécialisation (UE 711 : comptabilité anglo-saxonne ; UE 712 : audit et contrôle légal des comptes ; UE 714 : gestion des associations ; UE 715 : comptabilité internationale ; UE 716 : gestion comptable et financière des collectivités territoriales ; UE741 : finance de marché ; UE 742 : gestion des risques et financement des opérations de commerce international ; UE 743 : transmission d'entreprises ; UE761 : audit des systèmes d'information ; UE762 : systèmes de gestion décisionnels.

■ **Le programme annexe de l'ACCA**

L'ACCA, basée en Angleterre, forme les experts-comptables de courant anglo-saxon ⁶. Ce système de formation des experts-comptables est très libéral par rapport au système français. Voici quelques matières dispensées dans le cadre de cette formation : *Accountant in Business (AB)*, *Management Accounting (MA)*, *Financial Accounting (FA)*, *Corporate and Business Law (LW-ENG)* (*LW-GLO*), *Performance Management (PM)*, *Taxation (TX-UK)*, *Financial Reporting (FR)*, *Audit and Assurance (AA)*, *Financial Management (FM)*, *Strategic Business Leader (SBL)*, *Strategic Business Reporting (SBR-INT)*, *Advanced Financial Management (AFM)*, *Advanced Performance Management (APM)*, *Advanced Audit and Assurance (AAA)*.

A noter : l'ONECCA n'a pas de contrôle sur la formation de l'ACCA et les autres cursus anglo-saxons.

■ **Quelques éléments de différenciation des contenus de formation**

Nous nous sommes intéressés au contenu du cours de comptabilité générale. Il en ressort que le programme de comptabilité suivi par les experts-comptables en formation au Cameroun est une « copie conforme » du modèle français (notamment avec

4. Pour plus de détails sur les différentes formations, lire *ONECCA Info*, n° 181, p. 52 et suivant.

5. Burlaud A. (2018), « Le CNAM et l'INTEC dans la construction de la profession compta-ble », *Audit Comptabilité Contrôle : Recherche Appliquée*, n° 1, p. 85 - 107.

6. ACCA stands for the Association of Chartered Certified Accountants a leading international accountancy body. Pour plus de détails sur ACCA, consulter le site <https://opentuition.com/acca/>.



Dossier La profession à l'international FORMATION

■ ■ ■

un plan de comptes similaire) et correspond moins à celui du SYSCOHADA⁷.

Il est à noter également que le programme de droit (droit des sociétés, droit fiscal, droit social) et de fiscalité est calqué sur la culture française et ne correspond pas à ce qu'il se passe en réalité dans l'espace OHADA.

Recommandations pour une formation performante et contextualisée des experts-comptables de l'espace OHADA

S'agissant de l'ONECCA, nous formulons les recommandations suivantes :

- la « co-diplômation » des formations par l'INTEC et l'ONECCA ;
- la création de modules optionnels ;
- la réorientation du contenu de certaines unités d'enseignement (UE) en les adaptant aux réalités locales (comptabilité, fiscalité, droit) ;
- la création d'une institution de formation de l'enseignement supérieur (IFES) par l'Ordre National des Experts-Comptables du Cameroun afin d'héberger la formation des experts comptables. Cette institution de formation pourrait être sous la tutelle technique de l'INTEC de Paris pour préserver le label qualité pour la profession comptable.

S'agissant des pouvoirs publics, nous formulons les recommandations suivantes :

- l'État doit jouer le rôle de régulateur et de contrôle de ce qui est dispensé comme enseignement⁸ ;
- l'État doit établir un partenariat durable avec l'ONECCA car la qualité des états financiers dépend de la qualité de l'accompagnement des contribuables.

* * *

L'efficacité de la qualité de formation des experts-comptables dans l'espace OHADA dépend de la prise en compte de certains facteurs de contingence et des réalités locales. Il est important d'établir une correspondance entre le périmètre de la formation et celui de l'exercice de la profession d'expert-comptable. Cette correspondance va renforcer davantage la contextualisation de la formation dans une volonté de rendre les experts-comptables de la zone africaine plus percutants et plus utiles à leur pays. ■

7. Système comptable révisé de l'OHADA, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les comptes annuels.

8. Il convient de noter que l'Etat n'a aucun contrôle sur les programmes de formation ONECCA-INTEC et ACCRA.